



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie et carburants

Question orale n° 765

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur le prix des carburants outre-mer. En effet, le prix des carburants est un motif de préoccupation important des ultramarins, tant des professionnels que des particuliers. Le Gouvernement a indiqué qu'il souhaitait « que toute la transparence prévale sur ce sujet, et qu'une fois toutes les options et leurs tenants et aboutissants mis sur la table, une réforme du système actuel des prix administrés des carburants puisse s'engager prenant en compte les aspirations ultramarines. » Pour ce faire, une mission a été mise en place. À l'issue de ses déplacements dans chacun des DOM, elle a dressé un constat de la situation et mis en lumière les faiblesses du système actuel. Aussi, afin d'apporter des réponses aux revendications des professionnels et des repères aux consommateurs des DOM, le Gouvernement s'est engagé à ce que des négociations s'ouvrent très vite avec les pétroliers pour que des décisions soient prises rapidement, pour introduire dans le calcul des prix, les gains évoqués par le rapport. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser s'il y aura bien une révision du prix de l'essence pour les particuliers et, de même, un prix du carburant spécifique pour les professionnels.

Texte de la réponse

PRIX DES CARBURANTS OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Maurer, pour exposer la question n° 765 de M. René-Paul Victoria, relative au prix des carburants outre-mer.

M. Jean-Philippe Maurer. René-Paul Victoria, que je supplée ce matin, appelle l'attention de M le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur le prix des carburants outre-mer. En effet, le prix des carburants est un motif de préoccupation important pour les ultramarins, tant professionnels que particuliers.

Le Gouvernement a indiqué qu'il souhaitait " que toute la transparence prévale sur ce sujet, et qu'une fois toutes les options et leurs tenants et aboutissants mis sur la table, une réforme du système actuel des prix administrés des carburants puisse s'engager, en prenant en compte les aspirations ultramarines ".

Pour ce faire, une mission a été mise en place. À l'issue de ses déplacements dans chacun des DOM, elle a dressé un constat de la situation et mis en lumière les faiblesses du système actuel.

Aussi, afin d'apporter des réponses aux revendications des professionnels et de fournir des repères aux consommateurs des DOM, le Gouvernement s'est engagé à ce que des négociations avec les pétroliers s'ouvrent au plus vite. Des décisions doivent en effet être prises sans tarder, pour introduire dans le calcul des prix les gains évoqués par le rapport.

Mon collègue souhaiterait donc que vous lui précisiez si ces négociations ont eu lieu, s'il y aura bien une révision du prix de l'essence pour les particuliers et un prix de carburant spécifique pour les professionnels. Enfin, il aimerait sans savoir dans quels délais ces mesures seront prises.

M. le président. La parole est à M. Yves Jégo, secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

M. Yves Jégo, *secrétaire d'État chargé de l'outre-mer*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, comme tous les parlementaires ultramarins, René-Paul Victoria suit cette question avec attention. Au mois de décembre dernier, le Gouvernement a constitué une mission d'inspection pour mieux comprendre la

question de la formation des prix. Nous avons aujourd'hui une transparence totale sur le sujet et je vous confirme que le Gouvernement a engagé des négociations avec les compagnies pétrolières pour trouver une solution et faire en sorte que le consommateur soit bénéficiaire de cette volonté de transparence.

Je note d'ailleurs que, aujourd'hui, le prix de l'essence est très largement inférieur, outre-mer, à ce qu'il est en métropole : la hausse du prix du baril n'a pas encore été répercutée auprès des consommateurs, ce qui représente un avantage important en termes de pouvoir d'achat.

Au-delà de cette négociation ponctuelle visant à réintroduire dans le calcul du prix de l'essence les progrès qu'a relevés le rapport remis par les inspecteurs, le Gouvernement souhaite que la mission d'information parlementaire présidée par Patrick Ollier puisse l'éclairer aussi sur les perspectives de nouveaux dispositifs de régulation des prix.

J'ai également saisi l'autorité de concurrence qui doit nous remettre un avis spécifique dans le courant du mois de juillet.

Forts du rapport d'inspection, du rapport de la mission parlementaire, du rapport de l'autorité de concurrence et des débats qui se sont ouverts dans le cadre des états généraux de l'outre-mer, nous proposerons au comité de suivi qui a été mis en place et regroupe les présidents des collectivités et les parlementaires d'outre-mer une évolution du dispositif visant à garantir à la fois la transparence sur la formation des prix - afin que chaque consommateur d'outre-mer sache précisément quelles sont les marges respectives du producteur, de l'importateur, du distributeur et du pompiste - et un prix de l'essence dans les DOM aussi proche que possible de ce qu'il est en métropole. Le Gouvernement travaille sur ce dossier dans un souci de transparence, soucieux de régler ponctuellement les questions de discussion avec les compagnies et, en même temps, de mettre en place un nouveau système plus durable, pour éviter les aléas que nous avons connus dans les mois passés.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 765

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 4996

Réponse publiée le : 5 juin 2009, page 4933

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2009